



Chambre Consulaire Interprofessionnelle  
**S A I N T - M A R T I N**

# LETTRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

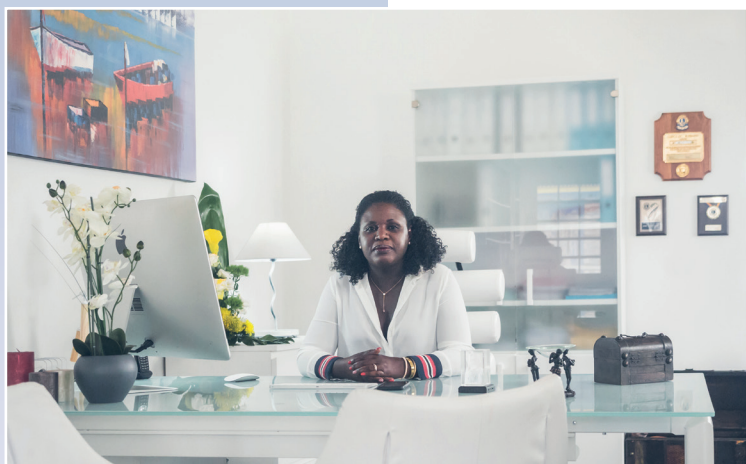
Octobre 2018

EMPLOI ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE  
VIE DES ENTREPRISES VEILLE LÉGISLATIVE  
INDICATEURS TRAFIC MARITIME  
TRAFIC AÉRIEN NIVEAU DES PRIX  
VIE DE LA CHAMBRE

Chambre Consulaire Interprofessionnelle  
de Saint-Martin

10, Rue Jean-Jacques FAYEL  
Concordia - 97150 - Saint-Martin  
Tel : 0590 87 84 42 / 0590 27 91 51  
Fax : 0590 87 01 19  
Web : [www.ccism.com](http://www.ccism.com) -  
Mail : [info@ccism.com](mailto:info@ccism.com)

## L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE Angèle Dormoy



A grand renfort d'annonces médiatiques, il est indiqué que le Gouvernement a déposé un amendement (n° 1382) au Projet de Loi de Financement de Sécurité Sociale 2019, visant «**à prolonger les exonérations de cotisations sociales pour les entreprises jusqu'au 30 juin 2019**», comme l'avait annoncé Monsieur Emmanuel Macron lors de son déplacement à Saint-Martin les 29 et 30 septembre. L'amendement vise à modifier l'article 16 de la loi de financement de la sécurité sociale 2018 pour :

## AU SOMMAIRE

LA CCISM ÉVOLUE

Page 2

VISITE PRÉSIDENTIELLE,  
LES CHANGEMENTS

Page 3

LES CHIFFRES  
DU MOIS D'OCTOBRE.

Page 4

HARRY LAPOMAREDE,  
AU SERVICE DES ENTREPRISES.

Page 5

ROSE-MARIE BROOKS,  
L'ARTISANAT EN HÉRITAGE

Page 6

- Reporter la date de déclaration du moratoire de charge comme sollicité par la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin, pour permettre aux entreprises qui n'ont pas pu se déclarer au 30 avril 2018, de pouvoir en bénéficier,
- Prendre acte de l'extension de la période incluse dans le moratoire comme annoncé par Mr MACRON (30 juin 2019)
- Prévoir les conditions pour les entreprises ou travailleurs indépendants, dont l'activité est « durable et diminuée » de pouvoir bénéficier d'une exonération de charges variant entre 50 et 100% (c'est-à-dire sur analyse d'un dossier circonstancié)

Cet amendement a été adopté à l'Assemblée Nationale, mais sera soumis au Sénat, et ne pourra être effectif, qu'après le vote définitif de la loi de financement de sécurité sociale 2019.

Dès lors, les annonces prématurées effectuées, ayant perturbé les entrepreneurs, doivent être complètes afin que chacun puisse comprendre les enjeux et les mesures à prendre. Lorsque la loi de financement de sécurité sociale 2019 sera définitivement adoptée, la CCISM fera une explication de texte claire et précise à ce sujet, afin que les entreprises puissent se déterminer.

Angèle Dormoy  
Présidente de la CCISM



Photo©Le Pélican

## LA CCISM AMÉLIORE SON ESPACE D'ACCUEIL

Endommagée par le passage de l'ouragan Irma, la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin, en s'engageant dans des travaux de réhabilitation, a fait le choix d'anticiper la fin annoncée des Centres de Formalités des Entreprises (CFE), prévue en 2020, en transformant ses installations et en développant les compétences humaines au sein de son équipe. La CCISM évolue et se dotera donc d'espaces de travail mieux pensés pour accueillir et conseiller les entreprises et les accompagner plus efficacement dans leurs formalités d'inscription, dans leurs démarches ou dans la formation des chefs d'entreprises. Des espaces ouverts et modernes où de nouveaux services seront mis à disposition des entreprises. Pour pallier les recettes financières générées par la fermeture du Centre de Formalités des Entreprises, la Chambre Consulaire Interprofessionnelle mettra à la disposition des entreprises un catalogue dans lequel elles pourront retrouver l'ensemble des services payants de la CCISM.



Photo©GR





Photo©GR

## VISITE PRÉSIDENTIELLE, CE QU'IL FAUT RETENIR

### ENTREPRISES ET ARTISANS

Une refonte des aides économiques sera portée par la ministre des Outre-mer et Saint-Martin sera concernée. **«Les entreprises bénéficieront des exonérations de charges sociales majorées. Ici, cela représentera 6 points de baisse de charges sociales qui seront intégralement exonérés dès le 1er janvier 2019. Soit 12 millions d'euros»**, a indiqué le Président de la République. Parallèlement, Un fonds de relance sera mis en place pour aider les artisans. Une aide de 500 à 2 000 euros sur le modèle de la carte Cohésia pour les petits artisans et commerçants sera mise en place. 200 micro-entreprises sont visées. L'attribution se fera sous forme de projets.

### TOURISME

L'Etat modifiera les règles d'accès à la défiscalisation pour les équipements hôteliers. **«Il s'agit de garantir, dans la durée, l'exploitation des capacités hôtelières aidées par l'Etat»**, a déclaré le président, **«avec un délai d'exploitation des hôtels qui bénéficieront de la défiscalisation qui passera de 5 à 15 ans»**.

Toujours en matière de tourisme, le constat du président est sombre : **«aujourd'hui, la partie française c'est 5% de l'activité»**. Le président veut construire un nouveau modèle basé sur la biodiversité, sur la valorisation du patrimoine naturel, sur l'excellence des infrastructures et de l'accueil.

### RSA SOUS SURVEILLANCE

La Collectivité a demandé de revoir les modalités de gestion et d'attribution du RSA (Revenu de solidarité active) et des prestations sociales. La Préfète conduira des consultations locales pour présenter des propositions au gouvernement d'ici la fin de l'année : **«j'y suis favorable. La dématérialisation du RSA pourra être étendue à ce territoire. Nous devons le verser différemment et être plus exigeant et mieux contrôler»**.

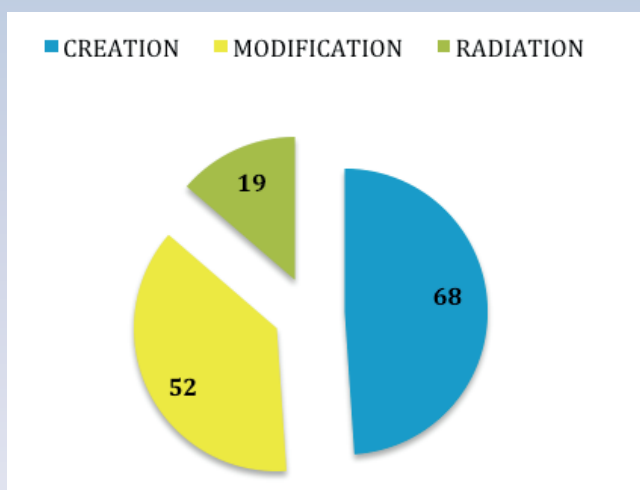


Photo©GR

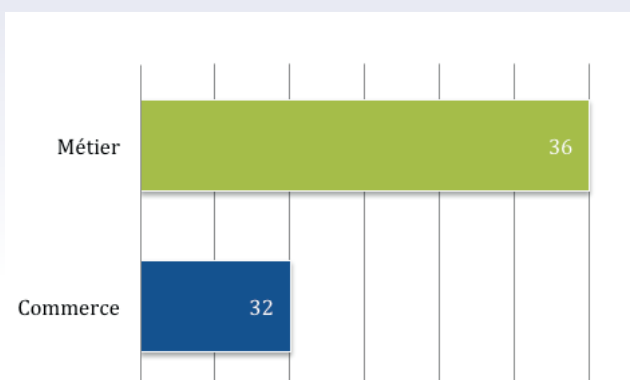
# LES CHIFFRES DU CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES

Au mois d'octobre 2018, le centre de formalité des entreprises de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin a enregistré 68 créations d'entreprises, 52 modifications et 19 radiations. Parallèlement, la CCISM invite vivement les entreprises venant de l'extérieur à s'enregistrer auprès des services fiscaux pour la mise en place de leur TGCA afin que ces dernières participent à la fiscalité du territoire.

## LES CHIFFRES CLÉS



## CREATIONS D'ENTREPRISES



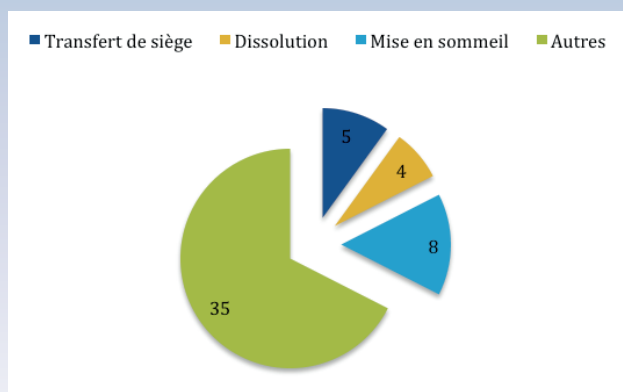
## RÉPERTOIRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Sont enregistrées au répertoire des métiers et de l'artisanat les entreprises qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestations de services. 2 035 entreprises sont désormais répertoriées au répertoire des métiers.

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Le registre du commerce s'adresse aux personnes morales ou physiques qui exercent une activité commerciale. 5 906 entreprises sont désormais identifiées au registre du commerce.

## MODIFICATIONS



La plupart des modifications des entreprises ont été réalisées en faveur d'un changement de gérance, d'une modification du capital ou d'une adjonction d'activité.





Harry Lapomarede  
assistant au  
Centre de Formalités  
des Entreprises.

## DES HOMMES ET DES COMPÉTENCES

### ZOOM SUR HARRY LAPOMAREDE, ASSISTANT AU CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES.

Diplômé d'une licence en Commerce International à l'Université de La Rochelle, Harry Lapomarede a débuté sa carrière à la CCISM au mois de juillet 2018. Après une expérience réussie à Londres dans l'événementiel au poste de chef de projet pour la société AME Trade - Trois années aux cours desquelles Harry Lapomarede a voyagé, du Sénégal à la Mauritanie en passant par le Surinam avec pour objectif : attirer les investisseurs étrangers du secteur minier, pétrolier et de l'énergie- Harry Lapomarede est finalement revenu sur son île natale, Saint-Martin.

Salarié, durant plus d'un an au sein de la société SOREMAR en qualité d'assistant chef d'atelier / Manager garantie, il a finalement postulé à la Chambre Consulaire où il exerce actuellement ses nouvelles fonctions. Incorporé à ses débuts au poste de responsable clientèle, Harry a rapidement fait ses preuves et travaille désormais au poste d'assistant CFE. **«J'ai fait mes armes à l'accueil, le premier point de contact à la CCISM. On y apprend beaucoup, c'est un poste qui nécessite d'avoir toutes les connaissances indispensables au conseil du client»** Aujourd'hui et depuis le mois d'octobre, Harry réalise les formalités administratives de ceux et celles qui souhaitent ouvrir une entreprise. **«C'est une expérience enrichissante et un poste qui nécessite de la rigueur, de la patience et de la disponibilité. Il faut également rester à l'écoute perpétuelle des changements qui pourraient affecter le montage d'un dossier ou la création d'une entreprise»**. Un travail que l'employé de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle réalise dans une ambiance de travail **«solidaire et humaine»**. **«On apprend constamment les uns des autres et nous sommes toujours prêt à nous aider si le besoin s'en fait sentir»**. Une solidarité qui s'exerce également envers les professionnels et les artisans.

## UN PERSONNEL FORMÉ ET QUALIFIÉ À L'ÉCOUTE DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

Luciana Raspail, anciennement assistance CFE promue au poste de Responsable administrative et d'appui aux entreprises.

Malaika Maxwell, Chargée de communication promue au poste de responsable des formations.

# À LA DÉCOUVERTE DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE



## L'ARTISANAT EN HÉRITAGE

Rose-Marie Brooks, jeune Saint-Martinoise de 36 ans, a récemment reçu des mains du président de l'APCMA (Assemblée permanente de la chambre des métiers et de l'artisanat) un chèque émanant du fond de solidarité à l'occasion d'une cérémonie officielle au cœur de la Maison des Entreprises.

Une aide pour palier les conséquences du passage de l'ouragan Irma qui pèsent sur la petite entreprise locale E&Y Moustiquaire. Rose-Marie, plus connue sous le diminutif de Rosie, crée dans son atelier situé Rue de Hollande à Marigot des moustiquaires à destination des particuliers, des entreprises et des hôtels qui sollicitent son expérience. Des moustiquaires sur mesure pour toutes les ouvertures (portes et fenêtres) adaptées aux demandes spécifiques de la clientèle et aux exigences du bâti.

Coulissantes, amovibles, facile à démonter et à remonter, en aluminium ou en fibre l'entreprise assure la création, la pose et les réparations. Un service après-vente qui se distingue littéralement avec le consumérisme moderne qui consiste bien souvent à jeter et à racheter lorsque la toile perd de ses propriétés. Un savoir-faire hérité d'une famille d'artisans, un métier qu'elle a appris avec son père. **«Lorsque j'étais petite, j'accompagnais mon père»** se remémore-t-elle. Aujourd'hui et depuis 2012 elle ne se contente pas de créer, réparer ou agencer des moustiquaires ; elle perpétue un savoir-faire, une véritable «passion» explique-t-elle. **«J'aime travailler avec mes mains, il y a quelque chose de vraiment satisfaisant à créer et voir le fruit de son travail, une certaine fierté»** souligne Rosie qui apprécie également le contact avec ses clients. **«Mais les papiers, c'est pas mon truc»** indique-t-elle en souriant. Un point sur lequel la Chambre Consulaire Interprofessionnelle apporte également son soutien.



